



La Commune



« ON SE CROIT REVENU AU REGIME DE VICHY »...

La Lettre de La Commune, nouvelle série, n° 86 – lundi 4 février 2019

L'affrontement en gilet jaune est le révélateur de « l'état de l'État de droit ». Il montre l'impossibilité pour un pouvoir voué aux contre-réformes de respecter les libertés individuelles et publiques. Il montre aussi l'incapacité des dirigeants du mouvement ouvrier et démocratique d'organiser la défense des droits fondamentaux, démocratiques et sociaux.

Démocratie et régression sociale sont décidément incompatibles. Démocratie et chômage-misère-exploitation sont inconciliables.

Tout pouvoir mandaté pour mettre à bas les acquis et droits sociaux est naturellement conduit à s'attaquer aux droits démocratiques de la population, pour mettre à genou les travailleurs, les jeunes, les retraités et toutes les couches sociales autres que les capitalistes, les spéculateurs, les banquiers et gros rentiers.

Ironie des choses, c'est un député du centre-droit qui a porté bien haut dans l'hémicycle la défense des libertés fondamentales face à la loi anti-casseur qui se trame contre nous toutes et nous tous. Il l'a fait en appelant ce projet de loi par son nom : un projet de loi Vichyste, digne de Pétain.



Contenu

Vous êtes présumé COUPABLE par le PREFET...

Un ordre établi contre toutes et tous

« Moindre élément », charges maximales !

« Les choses ne font que commencer ». Vraiment ?

Le chemin de la lutte n'est pas écrit dans une norme AFNOR

Il faut rendre aux cafards ce qui leur appartient :

- le projet de loi en cours est la suite logique de l'État d'urgence de novembre 2015, sous couvert de lutte contre le terrorisme et de la loi macronienne de l'automne 2017 qui a fait rentrer dans le droit commun la plupart des règles réservées à l'État d'urgence.

- le régime de la 5^{ème} république, née d'un putsch militaire, porte dans ses gênes, les attaques liberticides des gouvernements en place, qu'ils soient de droite ou de gauche.

Et, surtout :

- le projet de loi en cours s'est appliqué avant la lettre, pour ainsi dire « testé » face au mouvement en gilet jaune.

Vous êtes présumé COUPABLE par le PREFET ...

A travers ce projet immonde, ce sont aussi les libertés syndicales qui sont dans le collimateur. Non, on ne peut pas défendre le pouvoir d'achat sans combattre avec une fermeté et une détermination sans faille les atteintes à toutes les libertés individuelles et collectives, au rang desquelles nos libertés syndicales.

Le député Charles de Courson s'en est ému :

« Une autorité administrative va priver un individu de sa liberté de circulation ou de manifester au motif qu'il y a une présomption, des raisons sérieuses de penser (...) que son comportement constitue une menace d'une particulière gravité pour l'ordre public. (...) Le jour où vous aurez un autre gouvernement, vous verrez ! Quand vous serez dans l'opposition, avec une droite extrême au pouvoir, vous verrez mes chers collègues ! Alors c'est une pure folie que de voter ce texte. »



« Où sommes-nous, chers collègues, c'est une dérive complète, on se croit revenu sous le régime de Vichy » « oui, chers collègues, je dis bien le régime de Vichy. Par votre attitude, vous êtes présumés être résistant, donc, on vous entôle. Voilà ! Par l'autorité administrative ! »²

Un ordre établi contre toutes et tous

Les rangs de l'Hémicycle, cette salle en demi-cercle qui sert de chambre des députés, sont clairsemés, certains députés LREM bredouillent des protestations, mais qu'ont-ils appris des lois du régime de Vichy et de leur criminelle application, de la traque de ce régime-là contre « l'anti-France » (juifs, tziganes, réfugiés, franc maçons, syndicalistes, communistes, trotskystes, anarchistes, chrétiens entrés en dissidence avec leur épiscopat, protestants etc...) ?

Castaner, le joueur de poker interlope défroqué annonce au même moment qu'il porte plainte contre un gilet jaune parce que celui-là a appelé au soulèvement. Si cette plainte devait aboutir, elle fera - comme on dit dans le jargon - « jurisprudence » et la sentence prononcée pourra s'appliquer à tout individu qui se soulève contre les sbires crétins de l'ordre établi.

Un ordre établi contre nous tous, nous toutes, non pour assurer la tranquillité publique mais pour les profits capitalistes, pour les coffre-fort où s'entassent les centaines de milliards de la spéculation boursière, immobilière sans oublier la spéculation sur les plans de licenciements qui plongent dans la misère des centaines de milliers de salariés déçus de leur emploi. Avant de les radier de l'assurance-chômage, de les désigner à la vindicte publique comme fainéants.

« Moindre élément », charges maximales !

Nous avons bien noté : si le moindre élément permet de dire qu'un individu est susceptible de troubler l'ordre public, eh bien, sur simple ordre d'un préfet, il sera privé de sa liberté de se déplacer, tenu de se présenter chaque jour au commissariat le plus proche, placé souvent dans l'incapacité manifeste de se rendre à son travail. Par contre, le samedi 27 janvier, selon le sous-Castaner « aucun élément » ne « permettent de dire » que Jérôme Rodriguez avait été atteint au visage par un tir de LBD.

Christophe Dettinger, coupable de délit de boxe à mains nues contre des forces de l'ordre en armes, est, quant à lui, toujours en prison pendant que Benalla fanfaronne, mis en examen à plusieurs titres. Souvenons-nous, il faisait le coup de poing lors d'une manifestation organisée par la CGT. Qu'importe ! Monsieur Martinez regarde en l'air. Le sujet est tabou. Martinez ne se fera pas l'avocat de Christophe Dettinger, pas plus que son homologue FO, monsieur Veyrier.

« Les choses ne font que commencer ». Vraiment ?

D'autres, tels les Tribunards du POID se dressent contre la loi anti-casseur - Grand bien leur fasse ³. Mais leur déclaration platonique ne prend pas fait et cause pour :

- l'annistie générale de TOUS les manifestants condamnés : syndicalistes, lycéens, gilets jaunes

- la libération immédiate de Christophe Dettinger et de TOUS les emprisonnés.

On ne peut combattre la loi anti-casseur sans défendre toutes les personnes qui sont déjà victimes de cette loi, avant même qu'elle n'ait été présentée devant l'Assemblée nationale. Et, ce, quoi que l'on puisse penser des GJ.

Il est vrai que d'après monsieur Gluckstein, l'éditorialiste de cette Tribune, « *les choses ne font que commencer* ». Ah bon ? Rien n'aurait commencé, selon ce grand oracle, depuis trois mois ou depuis que Macron-Benalla ont été grillés ?

Nous pourrions poser une autre question aux Tribunards : où sont-ils passés les « fascistoïdes » censés manipuler, orienter et diriger les GJ, selon eux ? D'après la préfecture de Police de Paris et son chiffrage largement sous-évaluant, 14000 gilets jaunes ont défilé à Paris, ce samedi 2 février 2019, essentiellement en riposte aux violences policières de l'État-Macron, contre l'État policier et les capitalistes, en défense du pouvoir d'achat, pour chasser Macron. Les gilets-jaunes, par eux-mêmes, chassent ces fascistoïdes » qui avaient cru, en rêve, pouvoir instrumentaliser ces « choses » qui ne font que « continuer »...

Semaines après semaines, « l'essoufflement » de la mobilisation est annoncé sur les ondes des médias conventionnels.

Pour l'instant, rien n'y fait.

Le chemin de la lutte n'est pas écrit dans une norme AFNOR

Les poujadistes et macronistes repeints en jaune qui cherchaient à récupérer la mobilisation en cours ont déclaré forfait ou sont en passe de la faire. La lutte de classes est passée par là.

Le chemin « classique » de la lutte encadrée par des appareils de contrainte qui en dictent les rythmes et les mots d'ordre a été obstrué par les mauvais dirigeants syndicaux.

Ce chemin « classique » ne correspondait plus à la lutte de classes réelles car la lutte de classes vivante ne marie pas l'eau tarie de la « concertation » avec l'ennemi, au feu de l'action de classe. La lutte de classes n'obéit pas à des normes AFNOR⁴. Elle obéit aux réflexes de notre classe, pas aux réflexes conditionnés.

Défense du droit à UN VRAI TRAVAIL- UN VRAI SALAIRE - DE VRAIES PENSIONS - DE VRAIES ALLOCATIONS pour les handicapées et handicapés et Défense des DROITS DEMOCRATIQUES, des LIBERTES sont au cœur de la mobilisation en Gilet jaune. C'est de la pure lutte de classes !

Nous en sommes.

Pour les revendications, pour dégager Macron, par tous les moyens nécessaires. Aucune hésitation !

A suivre ...

Lundi 4 février 2019

¹ Illustration : <http://labrique.net/...>

² <http://videos.leparisien.fr/video/loi-anticasseurs-on-se-croit-revenu-sous-le-regime-de-vichy-denonce-de-courson...>

³ Voir « la tribune des travailleurs » du 30-01-2018 - page 16

⁴ AFNOR : agence française de normalisation - dont sont issues, entre autre, les labels de qualité NF

Modifié le lundi 04 février 2019

Voir aussi dans la catégorie **Lettre de la Commune - Chronique Hebdo**



Il y a quelque chose de pourri au royaume de Macron

Un pouvoir en marche pour sa réélection qui n'en finit pas de traîner des casseroles judiciaires ... Une classe politique en décalage total avec la clairvoyance des masses ... la fin de régime... >>



« La colère sociale est là » ...

A la question ; « Craignez-vous un printemps social ? », Philippe Martinez, secrétaire général de la CGT, invité au Grand Jury RTL-Le Figaro-LCI du 31 janvier 2021, avait répondu : « Non, je... >>



Nous sommes en guerre ... contre Macron !

Leurs élections valent plus que nos vies ! Au plus haut niveau de l'État, toutes et tous savaient, aucun.e n'a rien fait ! C'est l'aveu de l'ex-ministre de la santé, Agnès Buzyn, fait... >>



Pour en finir avec Macron !

La Lettre de La Commune, nouvelle série, n° 124 - Jeudi 30 janvier 2020 Après 56 jours d'un conflit historique, c'est peu dire que Macron et sa politique sont rejetés par une grande majorité... >>



PAS DE RETRAIT, PAS DE TRÊVE ! PAS DE RETRAIT, PAS DE RENTRÉE !

La Lettre de La Commune, nouvelle série, n° 123 - Samedi 28 décembre 2019 Déjouant tous les pronostics, la détermination et la pugnacité des grévistes restent intactes au 24ème jour de grève... >>



Contre Macron et sa réforme des retraites : grève générale !

La démonstration de force des salariés contre la réforme des retraites engagée le 5 décembre se poursuit et certains secteurs très déterminés comme les transports publics (SNCF, RATP),... >>